

Consultation dans le cadre de la révision de la loi sur l'intégration

Transmis par le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région

Réponse de la Commission consultative d'intégration de la Commune de Rambrouch

- **Qu'est-ce que l'intégration ?**

Intégrer c'est permettre à tout le monde de trouver une place dans une société, selon ses talents et capacités, selon ses besoins et ses obligations. Une véritable intégration veille à ce que celui qui veut trouver sa place reçoive les informations nécessaires de la société qui l'accueille.

Pour le Luxembourg, société ouverte, séculaire et respectant chaque être humain dans ses choix de vivre, la tolérance se basent sur les **droits universels de l'homme, de la femme et de l'enfant**. S'intégrer réclame le **respect sans exception de cette charte de l'humanité**.

L'intégration comprend le **rapprochement des cultures, la promotion des droits de la femme, l'inclusion des membres nécessitant un soutien spécifique, le nivellement des couches sociales par une éducation publique du plus haut niveau. L'intégration comprend le concept de la subsidiarité.**

L'intégration c'est aussi guider et aider les personnes qui se sentent « un peu perdus » afin qu'ils puissent sentir ou ressentir « faire partie intégrante » dans le nouvel environnement social où ils vivent.

- **A quoi doit servir une politique d'intégration ?**

Elle doit **fournir les moyens et les instruments** pour pratiquer un travail d'intégration au sein de la société civile. Elle doit soutenir les acteurs sur place.

Elle doit **veiller que ces acteurs agissent dans le respect des droits universels de l'homme**. Elle doit **réclamer son importance dans le monde de l'éducation**. Elle doit se rendre compte qu'une offre doit atteindre le centre de l'existence, la famille, l'individu : la société profite de l'individu et a en retour une dette portable envers tout un chacun.

- **Quelle approche d'intégration favorisez-vous ?**

L'intégration se fait le plus aisément **par l'éducation publique**. L'école commune est le champ de labeur qui doit ouvrir ses portes aux acteurs et aux actions qui élargissent la notion de tolérance et le respect pour chaque être humain. L'apport personnelle et individuelle reste toutefois un facteur important dans une première approche pour comprendre ce qui manque à l'intégration et à l'inclusion de la personne ou de la famille dans un contexte donné. Les institutions éducatives devraient devenir des centres d'accueil non seulement pour les élèves, mais pour toute la famille.

Le monde de **la culture et du sport** doit proposer des actions d'accueil qui sont soutenues financièrement par l'Etat.

L'intégration pourra se faire par différente phase :

- **Stabilisation**
- **Information**
- **Intégration / éducation**

- **Qui est concerné par l'intégration et quels sont les besoins des personnes concernées ?**

Chaque membre de notre société est concerné par l'intégration. **Il est dangereux d'accepter une ségrégation selon les genres, les cultures ou les religions**. Chacun doit disposer des mêmes informations. L'Etat doit prendre sa responsabilité d'offrir les mêmes possibilités selon les capacités individuelles sans favoriser les riches.

Outre les personnes en difficulté, les immigrés, les personnes âgées, les femmes, les enfants et les personnes handicapées : ces personnes ont besoin d'instruments qui leur permettent de dépasser l'isolement et les problèmes socio-psychologiques qui peuvent résulter du manque d'intégration et d'inclusion.

Le but d'une intégration réussie est l'émancipation de ces instruments. Cette émancipation ne peut être atteinte que par les **capacités linguistiques** qui ouvre le monde des informations et des échanges interpersonnelles.

- **Notre cadre législatif et nos institutions actuels permettent-ils de répondre à ces besoins ?**

Le Luxembourg dispose déjà de tout un éventail d'instruments, mais il est très difficile d'atteindre la bonne institution avec toutes les barrières que l'on peut trouver : notons la langue dans le cas des immigrants ou les déplacements dans le cas des personnes âgées ou, plus idiosyncrétique : la honte et la peur dans le cas des personnes qui ont souffert de discrimination antérieure.

L'intégration et l'inclusion sont des droits, elles ne sont pas des opportunités à prendre ou à laisser. La paix sociale en dépend.

- **Quels sont les instruments, mesures, procédures qui sont indispensables à la mise en place d'une politique d'intégration cohérente ?**

Pour élaborer et analyser les mesures et les procédures, il faut former un **comité national** qui doit s'occuper **scientifiquement et constamment** du sujet en **concertation étroite avec le terrain**. Le travail des bénévoles est certainement louable mais ne suffit pas.

L'intégration va par étapes qui permettent de construire une existence. Subvenir aux besoins de bases reste un des gros soucis des immigrants, des familles monoparentales, des malades, des isolés. Les **offices sociaux** font déjà un travail admirable dans les limites de leurs possibilités

- **Comment voyez-vous le rôle de différents acteurs : Gouvernement, communes, institutions, fédérations, société civile, citoyens ?**

L'intégration rencontre souvent le fléau de la bureaucratie, les offres existent, mais les démarches sont souvent insurmontables (il faut se rappeler qu'au Luxembourg, 19% des habitants sont des analphabètes fonctionnels selon l'OECD). Une sorte de « **guichet unique d'intégration** » serait utile pour définir les besoins réels et diriger les demandeurs vers les institutions en responsabilité et les acteurs de la société civile.

Rédaction Sonja Kettmann

Présidente CCCI